



# DYNASTIE

TRANSACTION

Aéroparc 3-3, Rue du Tonnelier

67960 ENTZHEIM

Tél : 03.88.66.82.56

[gestion@dynastie.fr](mailto:gestion@dynastie.fr)

**Activité : GESTION IMMOBILIERE**

## BAREME DES HONORAIRES

Tarifs au 01 Janvier 2021

### **Honoraires de gestion courante :**

	Habitation sans assurance loyers impayés	Habitation avec assurance loyers impayés	Commerce sans assurance loyers impayés
<b>Honoraires de gestion TTC au taux actuel de la TVA de 20%</b>	<b>7.2% TTC</b>	<b>9.7% TTC</b>	<b>10% TTC</b>

### **Honoraires de location pour les baux soumis aux dispositions de la loi du 6 Juillet 1989 :**

**Honoraires à la charge du locataire :**

<b>NB</b> : les plafonds sont révisables annuellement par décret	Plafond par m <sup>2</sup> de surface habitable : honoraires de visite, rédaction du bail	Plafond par m <sup>2</sup> de surface habitable : réalisation de l'état des lieux
Zone tendue	10 € TTC/m <sup>2</sup>	3 € TTC/m <sup>2</sup>
Zone non tendue	8 € TTC/m <sup>2</sup>	3 € TTC/m <sup>2</sup>

**Les Honoraires à la charge du bailleur seront identiques à ceux facturés au locataire et sont plafonnés à un mois de loyer TTC.**

**Les honoraires de première mise en location sont offerts pour les propriétaires bailleurs qui ont acquis un bien en VEFA commercialisé par DYNASTIE CONSTRUCTION.**

### **Honoraires de location pour les baux exclus du champ d'application de la loi du 6 Juillet 1989 :**

Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du locataire
15% HT du loyer annuel HT majorés de la TVA en vigueur	15% HT du loyer annuel HT majorés de la TVA en vigueur

### **Prestations particulières :**

**Dans le cadre d'un mandat de gérance :**

**Honoraires de constitution et de suivi d'un dossier contentieux :** Montant forfaitaire de 125 € HT, soit 150 € TTC

**Honoraires de constitution et de suivi d'un dossier sinistre :** Montant forfaitaire de 150 € HT, soit 180 € TTC

**Honoraires de suivi et d'exécution de travaux :** 3% TTC sur le montant HT des mémoires d'entreprises dont le marché est supérieur à 1 500 €. Ces prestations particulières sont à la charge du bailleur.

**Honoraires de rédaction d'un avenant au bail :** 150 € TTC à la charge du locataire

**N.B :** Le taux de TVA en vigueur étant de 20%.

**Pour la gestion d'un patrimoine au-delà de 50 lots, les prestations facturées sont les suivantes :**

Honoraires de gestion courante : 6% TTC

Honoraires de location pour les baux soumis aux dispositions de la loi du 06 Juillet 1989 :

Honoraires de rédaction de bail : 60 € TTC à la charge du bailleur et 60 € TTC à la charge du locataire

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 20 € TTC à la charge du bailleur et 20 € TTC à la charge du locataire

Honoraires de rédaction d'un avenant au bail : 60 € TTC à la charge du locataire

SAS au capital de 37 500 €uros - SIRET 449 928 423 00028- RCS Strasbourg TI 449 928 423  
Carte professionnelle N° CPI 6701 2015 000 001 810 délivrée par la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin

Activités : Transactions sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière  
Garanties Financières de 110 000€ - QBE Insurance Europe Limited – Cœur défense-Tour A  
110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS La Défense Cedex

RCP AXA France IARD 313 Terrasse de l'Arche 92727 NANTERRE Cedex

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Compte Transaction n°93307081899 -Compte Gestion n°31521991799



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS  
DE L'IMMOBILIER  
DEPUIS 1960